

Les Aides du 1% Logement

GARANTIE LOCA-PASS® Garantie de paiement loyer et charges

Vous souhaitez prendre un logement en location dans le parc social, le COVECOL vous propose

- de se porter garant auprès de votre propriétaire en cas de difficultés passagères.
- d'assurer le paiement du loyer et des charges locatives pendant une durée de 3 ans, à compter de l'entrée dans les lieux.
- Cette garantie est applicable à concurrence de 18 mois de loyers et charges impayés consécutifs ou non.

Pour qui ?

- vous êtes salarié du secteur privé ou âgé de moins de 30 ans ou étudiant boursier d'Etat.

Votre location

- est votre résidence principale
- appartient au parc social

Modalités

- après étude de votre dossier, une convention de garantie de loyers et charges vous sera adressée en triple exemplaire pour signature. A réception de l'exemplaire prêteur signé, la garantie du COVECOL sera effective.
- après relance infructueuse, la mise en jeu de la garantie entraîne le versement des fonds concernés au bailleur. Les fonds avancés par le COVECOL sont remboursables par le locataire au COVECOL sur une durée maximale de 3 ans sans intérêt.



Le dossier doit nous parvenir au plus tard 2 mois après la date d'entrée dans les lieux

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 19 19
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne

